

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 16 MAI 2023

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 16 mai 2023, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Gérard MATTIS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Lionel ARPIN donne pouvoir à Mathieu LECLERCQ

Serge REVIAL donne pouvoir à Yannick AMET

Capucine FAVRE donne pouvoir à Gérard MATTIS

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile UTILLE-GRAND

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Véronique PESENTI-GROS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Thierry GAIDE

2023-63

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE ET LE « DOME THEATRE » POUR
LA PRISE EN CHARGE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE LIEE A LA
PROGRAMMATION DE SPECTACLES SUR LE TERRITOIRE DE HAUTE-
TARENTEISE**

Le « Dôme Théâtre » a proposé à la communauté de communes de Haute-Tarentaise, une programmation décentralisée de spectacles rayonnant sur les communes de Haute-Tarentaise.

Dans le cadre du développement culturel global du territoire, la communauté de communes de Haute-Tarentaise souhaite s'associer au « Dôme Théâtre » pour assurer la promotion de leurs spectacles.

La communauté de communes souhaite participer à hauteur de 5 000 euros. En contrepartie, le Dôme Théâtre s'engage à proposer 3 représentations sur le territoire de la Haute-Tarentaise :

- Alttai sur la commune de Bourg Saint Maurice, le samedi 17 juin 2023 ;
- BOURATINA le vendredi 6 octobre - Bourg Saint Maurice ;
- Et la Marmotte sur la commune des Chapelles, le jeudi 16 novembre 2023 ;

La convention de partenariat 2023 fixe les conditions de collaboration entre la communauté de communes de Haute-Tarentaise et le Dôme Théâtre.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise et le Dôme Théâtre ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023.

Yannick AMET

Président



CONVENTION

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désignée sous le sigle CCHT,

D'une part

ET

LE DOMETHEATRE
135 Place de l'Europe -73200 ALBERTVILLE

► PRÉAMBULE

Le Dôme Théâtre ci-après dénommée « l'organisateur » organise une programmation de spectacles décentralisés sur les communes de haute tarentaise.

La communauté de communes de haute-tarentaise a souhaité s'associer au Dôme Théâtre, en tant que partenaire pour favoriser un rayonnement culturel sur le territoire.

Les communes intéressées ont choisi un spectacle parmi le catalogue 2023-2024 fourni par le Dôme Théâtre.

Les communes concernées sont Bourg Saint Maurice et les Chapelles

Ledit partenariat se traduit de la façon suivante :

► ARTICLE 1 – APPORT DES PARTIES

Pour la CCHT

- Participation financière de 5 000 €(non assujetti à TVA) servant à couvrir une partie des frais de production des spectacles

Pour le Dôme Théâtre

- Altai sur la commune de Bourg Saint Maurice, le samedi 17 juin 2023 ;
- BOURATINA le vendredi 6 octobre - Bourg Saint Maurice ;
- Et la Marmotte sur la commune des Chapelles, le jeudi 16 novembre 2023 ;

► ARTICLE 2 - CONDITIONS

L'organisateur prend à sa charge et assure l'ensemble du bon déroulement des spectacles. En raison de la crise sanitaire ou pour toute autre raison du fait de l'organisateur, si les spectacles devaient être annulés ou reportés en 2024, le montant intégral de la participation financière de la CCHT devra lui être restitué sur l'année 2023.

Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.

Le Dôme Théâtre

A _____, le

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

Monsieur Yannick AMET,

Président

A _____, le

